

## Pour sensibiliser ses visiteurs à l'abandon des déchets, le Parc national crée le « flagrant délit de bon geste » !

*Pour sensibiliser ses visiteurs à la problématique des déchets abandonnés dans les Calanques, le Parc national lance une campagne de sensibilisation visant à récompenser les bons gestes. Tout visiteur qui sera « pris » en train de ranger ses restes de pique-nique dans son sac ou ramasser les déchets qu'il trouvera sur les chemins sera enregistré par les agents saisonniers du Parc national sur la liste des meilleurs visiteurs des Calanques. 30 lots d'une valeur de 68 euros sont en jeu.*



### Les déchets, fléau des Calanques pendant la haute saison

Restes de pique-nique, couches pour bébés, lingettes... les déchets retrouvés dans le Parc national sont nombreux, en particulier en plein milieu de la saison touristique. Outre la pollution visuelle qu'ils génèrent en plein espace naturel, les déchets sont également une cause de mortalité pour la faune sauvage, terrestre et marine.

En dehors de ses principales portes d'entrée, le Parc national est peu équipé en poubelle. Site sauvage, aux accès difficiles, les Calanques n'ont pas vocation à être équipées davantage en cœur de massif. La propreté du site dépend donc de chacun et de son engagement à ramener et trier ce qu'il amène lors de sa visite.

Contact presse : Zacharie Bruyas  
Tél : +33 (0)4 20 10 50 09 / 07 64 19 85 17  
[zacharie.bruyas@calanques-parcnational.fr](mailto:zacharie.bruyas@calanques-parcnational.fr)

141, avenue du Prado - Bât A  
13008 Marseille



Tout abandon de déchet constitue légalement un délit passible d'une amende de 68 euros. Tout flagrant délit constaté par les gardes-moniteurs du Parc national fait d'ailleurs l'objet d'une procédure.

## Instauration d'un « flagrant délit de bon geste » !

Les 40 saisonniers mobilisés cet été sur le territoire du Parc national des Calanques ont pour mission d'accueillir et de sensibiliser les visiteurs à la fragilité du site et aux bons gestes à adopter. Leur présence sur le terrain complète les missions de police de l'environnement assurées, tout au long de l'année, par les gardes-moniteurs du Parc national.

La sensibilisation à la problématique des déchets fait partie des messages quotidiens délivrés par les patrouilles de saisonniers. Le dispositif du « flagrant délit de bon geste » a été imaginé pour interpeller et faire réagir les visiteurs. Toute personne prise sur le fait en train de ramasser ses déchets pour les ramener en dehors du Parc national, ou prise en train de ramasser les déchets des autres, sera approchée par les saisonniers du Parc national.

Les personnes seront inscrites sur le registre des meilleurs visiteurs des Calanques. Une trentaine d'entre-elles seront tirées au sort mi-septembre et se verront remettre un lot d'une valeur de 68 euros, soit le montant de l'amende à laquelle s'expose toute personne qui aurait abandonné un déchet.



*L'abandon de déchets à côté d'un panneau ou de l'emplacement d'une ancienne poubelle est une pratique courante. Par suivisme, on observe la constitution de petites décharges.*



*Le dépôt de déchets à côté d'une poubelle qui déborde est également une pratique courante. La forte fréquentation des lieux nécessite une prise de conscience des visiteurs.*

Pour en savoir plus sur le Parc national : [www.calanques-parcnational.fr](http://www.calanques-parcnational.fr)

[f @ParcNationalDesCalanques](https://www.facebook.com/ParcNationalDesCalanques) [t @ParcCalanques](https://twitter.com/ParcCalanques) [i @Parc\\_national\\_des\\_Calanques](https://www.instagram.com/Parc_national_des_Calanques)

Téléchargez l'appli Mes Calanques !

